



COURSE A PIED : 20 OCTOBRE 2019 « COURSE NATURE DES 3 ETANGS »

RÈGLEMENT

Article 1 : Le club Colombier Saugnieu organise le 20 octobre 2019 sa course nature des 3 étangs **QUATRIEME EDITION**

Article 2 : La course se déroule sur 2 parcours :

Un parcours de 9.1 kms et un parcours de 18.6 kms

Le départ est groupé à 9h00 à partir du stade de Colombier Saugnieu (69124). Les 2 parcours se séparent au km 6.0 environ

Article 3 : Les parcours sont tracés en terrains variés incluant routes et chemins. Sur le parcours, chaque participant doit respecter les règles du code de la route et les principes de sécurité routière. Le parcours sera balisé et sécurisé : il est toutefois important de rester dans les zones dédiées aux coureurs.

Article 4 : Chaque participant doit s'inscrire auprès de l'organisation avec le bulletin complet, le règlement **et un certificat médical de moins de 1 an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** ou une licence d'athlétisme à jour. Toute inscription est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Arrêt des inscriptions 8h30 le jour de la course. La course est limitée à 800 inscrits.

Distance	Par courrier	Par internet	Sur place
9.1 kms	10€	10€	13€
18.6 kms	12€	12€	15€

La course 9.1 kms est réservée aux coureurs nés avant 2005. La course 18.6 kms est réservée aux coureurs nés avant 2003.

Pour les mineurs, l'inscription ne sera acceptée qu'avec la signature d'un parent.

Article 5 : Remise des dossards le dimanche matin de 7h30 à 8h30. Le dossard devra être positionné de manière visible sur l'abdomen. Le dossard devra être rendu à la table de marque à la fin de la course ou lorsque le participant décide d'arrêter l'épreuve. Toute puce non restituée sera facturée 5 euros.

Les 500 premiers inscrits se verront remettre un cadeau souvenir.

Le dossard donne accès aux 3 ravitaillements situés sur le parcours et à l'arrivée. (2 ravitaillements sur le 9.1 km)

Article 6 : Remise des prix : 10h45 (9.1 km) et 11h00 (18.6 km). Les lots ne seront remis qu'aux personnes présentes.

Seront récompensés : Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course et le premier de chaque catégorie.

Une prime aux records sera mise en place, identique pour les hommes et femmes : 150 Euros sur le 18.6 km et 75 E sur le 9.1

L'objectif est de battre l'un des temps réalisés lors des 3 premières éditions. (ET seul le meilleur temps sera récompensé)

Article 7 : Des équipes de secouristes seront présentes durant l'épreuve.

Article 8 : Chaque participant se doit d'avoir un comportement éco responsable, en ne laissant aucun déchet dans la nature. Utiliser les poubelles mises à sa disposition au ravitaillement. Les organisateurs se réservent le droit de mettre 'hors course' les coureurs qui ne respecteraient pas cette consigne.

Article 9 : L'association Running Club a souscrit une assurance de responsabilité civile couvrant l'organisation de cette manifestation. Les participants ne sont pas couverts individuellement par l'organisation pour leur responsabilité personnelle, ainsi que pour leurs dommages corporels. Il appartient à chaque participant de se couvrir pour ses propres dommages.

Article 10 : Les temps sont relevés par un système de chronométrage à puce pour l'ensemble des courses.

Article 11 : Des cyclistes en VTT ouvriront et fermeront le parcours.

Article 12 : Fin de la sécurisation du parcours 11h30.

Article 13 : L'inscription donne droit aux organisateurs à exploiter toutes les photos et vidéos réalisées le jour de la course ; si vous souhaitez refuser ce droit, vous devez le faire savoir au moment de l'inscription.